



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

### **OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

En exécution de l'arrêté municipal n°2024/DUAT-01 du 21 Mai 2024, une enquête publique sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune aura lieu pendant 30 jours consécutifs :

**Du Lundi 24 Juin 2024 (09H00) au Mercredi 24 Juillet 2024 (12h00) inclus**

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire capesterrien.

### **AUTORITE COMPETENTE ET SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

L'autorité compétente responsable du projet est le Maire de la commune, Monsieur Jean-Philippe COURTOIS ou son représentant, l'adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire (DUAT) de la Ville.

Le siège de l'enquête publique est établi à la Mairie de la commune—Avenue Paul Lacavé (97130).

### **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR CHARGÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

Par décision n°E2400002/97 du 28/04/2024, le Tribunal Administratif de Guadeloupe a désigné Monsieur Roger ANNICETTE, en qualité de Commissaire-Enquêteur.

### **CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE & RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du RLP est consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- **En version papier** à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (DUAT) de la commune - Résidence Marquisat - Allée des Cocotiers (97130), aux jours et horaires d'ouverture habituels, soit :
  - Les Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00
  - Les Mercredi matins de 08h00 à 12h00
- **En version numérique** à la page RLP dédiée du site internet de la commune de Capesterre Belle-Eau, à l'adresse <https://www.capesterrebelleeau.fr> (Rubrique « Documentation » - Répertoire « Enquête Publique »)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions:

- Sur le **registre d'enquête papier** mis à sa disposition à la DUAT (Voir adresse mentionnée ci-avant)
- Par **voie postale** par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique;
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante: [urbanisme@capesterrebelleeau.fr](mailto:urbanisme@capesterrebelleeau.fr)  
(avec mention portée en objet : « RLP Enquête publique - A l'attention du Commissaire Enquêteur »)

### **PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de la commune, pour recevoir observations et propositions, lors des permanences suivantes :

- Le Lundi 24 Juin 2024 de 09H00 à 12H00
- Le Mardi 02 Juillet 2024 de 09H00 à 12H00
- Le Mercredi 17 Juillet 2024 de 09H00 à 12H00
- Le Mercredi 24 Juillet 2024 de 09H00 à 12H00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la DUAT de la commune ainsi que sur le site internet (<https://www.capesterrebelleeau.fr>) pendant un (1) an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Capesterre Belle-Eau.

Le RLP approuvé sera par la suite annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de commune de Capesterre Belle-Eau